

l'ouvrage au plus bas soumissionnaire, et que 1,000 copies en Anglais et 300 en Français soient imprimées.

Nous recommandons l'approbation de l'action du Secrétaire-Trésorier sur le fait qu'il a épargné au Congrès le coût de l'impression de son rapport financier, et qu'il soit loué pour ce faire, et qu'à l'avenir il s'efforcera à exercer la même vigilance qu'il a si fidèlement apporté par le passé.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN TWEED,
H. LAFORCE LANGEVIN,
H. B. ASHPLANT.

Sur motion les recommandations sur les impressions des Rapports du Congrès sont référées au comité sur les Voies et Moyens.

On reprend la considération des résolutions soumises par le Comité sur les Ordres et Résolutions.

Proposé par M. St. Pierre, secondé par M. Darlington,

Considérant que le système des actual écoles est couteux et n'est pas satisfaisant aux ouvriers de ce pays; et, de plus, que c'est une source par laquelle beaucoup de désaccords entre les différentes nationalités de ce pays découle; et de plus que sous le système actuel, l'ouvrier n'a aucune occasion à obtenir une éducation propre et convenable qui est si nécessaire à leur avenir; en conséquence qu'il soit résolu, que c'est l'expression de ce Congrès qu'on est en faveur des écoles libres, compulsoires, non-sectaires pour toutes les classes, et que les différents gouvernements provinciaux soient priés, par requête, en conséquence.

Après un long et animé débat, il est proposé en amendement par M. Ashplant, secondé par M. Beales,

Que quant à la question des Ecoles Publiques, ce Congrès n'exprime aucune opinion, toute cette matière étant étrangère aux objets de cette Organisation, tel qu'exprimé dans la Constitution.

L'amendement est remporté pas un vote de 17 contre 12.

Proposé par M. Niles, secondé par M. Patterson.

Que l'Union Typographique No. 102 regrette que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada ne se soit occupé de la question de la journée de travail de huit heures, tel que demandé par toutes les classes ouvrières du Canada, dans l'intérêt des classes ouvrières organisées de tout le pays, et que c'est l'opinion, vu la vigoureuse résolution (re cette question) adoptée à la dernière réunion annuelle, que l'exécutif aurait dû, considérant les circonstances favorables, avoir une entrevue avec le Gouvernement Fédéral à sa dernière session, et fait des efforts à obtenir l'expression du gouvernement sur l'issue de cette importante question pour les travailleurs; ainsi ayant obtenu définitivement quelque chose pour se guider du gouvernement au pouvoir de ce pays, ce qui agirait matériellement comme facteur ou nucleus pour les travailleurs à considérer comment ils doivent enrégistrer leur bulletin, sous l'Acte de la Franchise Eléctorale, à la plus proche occasion, à l'avantage de la question de la journée de travail de huit heures.

Après quelques explications de plusieurs délégués, la motion ci-dessus est retirée par consentement.

Proposé par M. Ashplant, secondé par M. Holmes, et résolu,

Que ce Congrès prie les membres de toutes les organisations affiliées de donner instruction dans leur famille de faire leurs achats dans les magasins en détail avant 6 heures, p.m., durant les jours que ces magasins sont ouverts.

La
Résoluti
portée t

Att
Salut, a
moins,
pêcheur
l'effet d
ment pr
et vu qu
corps, c
de l'Egl
en Cana
plus vig
soit au
pour l'u
régissen

Prop
Que
primes s
d'art ou
gagner l
d'embras

Prop
Que
loi des F
qu'aucun
machine
sûreté.

Prop
Que
bien met
filous da

Prop
Que
loi afin d
cunes so
devant è
teurs de
accordés

Prop
Qu'a
suivants
des lois
toutes le

Le v
Le C